



# Compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2016

L'an deux mil seize, le **28 octobre**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 octobre 2016

## ORDRE DU JOUR

### 1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Projet de digue pare blocs du Fragnès
- 1.2. Réseau d'initiative public (RIP) Isère très haut débit (THD) – Accord de principe sur la cession d'un terrain au département de l'Isère pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)

### 3. Affaires juridiques

- 3.1. Modification de la composition de commissions municipales

### 5. Affaires jeunesse et vie locale

- 5.1. Glisse 2017 – Aide à la location de matériel
- 5.2. Glisse 2017 – Partenariat avec le Froges Olympique Club de Ski
- 5.3. Service civique en partenariat avec l'association « Unis-Cité » pour l'année scolaire 2016/2017

### 8. Affaires culturelles

- 8.1. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes »

### 9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes : créations – suppressions de postes

**PRESENTS :** Mmes. BOUCHAUD (jusqu'à la délibération n° 096-2016), BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, MM. CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GERARDO, GLOECKLE (sauf pour la délibération n° 096-2016), GIMBERT, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD.

**ABSENTS :** Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. GIMBERT pour la délibération n° 097-2016), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. HYVRARD), PAIN (pouvoir à M. MULLER) M. BOUKSARA (pouvoir à M. PEYRONNARD), BRUNELLO, GLOECKLE (pour la délibération n° 096-2016), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN).

Mme. Martine DEPETRIS secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

## 1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

### Délibération n° 090-2016 : Projet de digue pare blocs du Fragnès

La commune de Crolles a obtenu en 2009 une déclaration d'utilité publique concernant le projet de réalisation d'une digue pare bloc dans le secteur du Fragnès.

L'annulation définitive de celle-ci, la restitution consécutive d'une parcelle acquise par voie d'expropriation et l'évolution de la réglementation relative aux enquêtes publiques préalables aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, rendent nécessaire la réalisation d'une enquête publique unique. Celle-ci

regroupe l'enquête publique préalable aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions) des suffrages exprimés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- saisir le préfet de l'Isère d'une demande de déclaration d'utilité publique du projet ;
- engager une procédure d'expropriation en vue de réaliser le projet de digue pare-bloc du Fragnès,
- saisir le préfet d'une demande de déclaration de cessibilité du terrain faisant l'objet d'une procédure d'expropriation,
- solliciter l'organisation d'une enquête publique unique regroupant l'enquête publique préalable aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement; l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire,
- déposer un permis d'aménager relatif à ce projet,
- signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **Délibération n° 091-2016 : Réseau d'initiative public (RIP) Isère très haut débit (THD) – Accord de principe sur la cession d'un terrain au département de l'Isère pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)**

Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section AW numéro 171 au lieu-dit « La Croix des Ayes » sur une emprise de 200 m<sup>2</sup>,
- Autorise le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle,
- Autorise le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

## **3 - AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Délibération n° 092-2016 : Modification de la composition de commissions municipales**

Suite à la démission de M. Christophe LEMONIAS, le conseil municipal a procédé aux désignations suivantes :

- M. François GENDRIN a été désigné représentant de la minorité dans la commission Finances et relations économiques,
- Mme. Laure FAYOLLE a été désignée représentante de la minorité dans la commission Petite Enfance / Enfance / Jeunesse,
- M. Claude MULLER a été désigné représentant de la minorité dans la commission mixte paritaire de l'association « Musica Crolles ».

La minorité n'a présenté aucun candidat pour devenir représentant dans la commission du marché dominical, le siège reste donc vacant.

## **5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE**

### **Délibération n° 093-2016 : Glisse 2017 – Aide à la location de matériel**

Le coût de la location du matériel est un frein à l'accès des familles aux sorties de ski. Un dispositif d'aide à la location de matériel a été mis en place depuis l'hiver 2013.

La prise en charge est calculée sur la base de 95 % du coût pour les quotients familiaux inférieurs à 500 € et selon une dégressivité régulière jusqu'au quotient familial maximum de 1372 €. Elle est plafonnée à un

montant maximal de 200 € par équipement et par saison et limitée à la location d'un équipement par enfant et par saison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- renouveler le dispositif d'aide à la location de matériel,
- valider les modalités d'aide aux familles proposées.

#### **Délibération n° 094-2016 : Glisse 2017 – Partenariat avec le Froges Olympique Club de Ski**

Le Froges Olympique Club de Ski (Focski) souhaite, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, s'impliquer dans l'organisation des sorties ski / snowboard des mercredis et samedis après-midi hors vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au partenariat avec le Focski,
- de valider l'octroi d'aides financières aux familles.

#### **Délibération n° 095-2016 : Service civique en partenariat avec l'association « Unis-Cité » pour l'année scolaire 2016 / 2017**

L'association « Unis-cité Rhône Alpes » a pour objet d'animer et de développer des programmes d'engagement de service civique avec l'objectif « de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » et d'offrir à toute personne volontaire l'opportunité « de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général ».

4 volontaires en service civique vont être accueillis sur la période octobre 2016 à juin 2017 avec pour mission de « sensibiliser les jeunes d'âge collège aux modes de déplacements doux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent au partenariat avec « Unis-cité »,
- alloue à l'association « Unis-cité » une subvention d'un montant de 7 300 € à inscrire au budget 2017.

## **8 – AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Délibération n° 096-2016 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes »**

La commune, dans le cadre du lancement de son premier projet de coopération décentralisée, souhaite s'appuyer sur l'expertise, les compétences et la connaissance du terrain d'opérateurs pour être assistée dans la conduite du projet et pour la mise en œuvre du programme d'actions et, notamment, les actions qui auront lieu sur le territoire de Zapatoca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions) des suffrages exprimés :

- adopte les conventions de partenariat avec les associations Tétraktys et l'Ecole de la Paix,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions susmentionnées,
- approuve le versement des subventions de fonctionnement prévues pour l'année 2016 dans les conventions et engage les dépenses correspondantes sur la ligne 6574 du budget communal.

## 9 - RESSOURCES HUMAINES

### Délibération n° 097-2016 : Tableau des postes : créations – suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, décide de supprimer les anciens postes et créer les nouveaux postes suivants :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Administrative	1	Rédacteur territorial à temps complet (RED-4)	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (RED-P2-3)	Avancement de grade
	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (AADM-P2-1)	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (AADM-P1-1)	Avancement de grade
Police	1	Brigadier de police municipal à temps complet (BRIG-1)	Brigadier chef principal à temps complet (BRIG-CP-5)	Avancement de grade
Technique	1	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (TECH-P2-2)	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (TECH-P1-3)	Avancement de grade
	1	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (ATECH-P2-15)	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (ATECH-P1-7)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (ATECH1-21)	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (ATECH-P2-14)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (ATECH2-39)	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (ATECH1-19)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (ATECH2-49)	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (ATECH1-20)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à 13h05 hebdomadaire (ATECH2-50)	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet à 13h05 hebdomadaire (ATECH1-21)	Avancement de grade
	1	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à 17h hebdomadaire (ATECH2-51)	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à 29h hebdomadaire (ATECH2-51)	Temps de travail
	1	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à 22h10 hebdomadaire (ATECH2-52)	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à 29h hebdomadaire (ATECH2-52)	Temps de travail
	1	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet à 13h05 hebdomadaire (ATECH1-21)	Adjoint Technique de 1 <sup>ière</sup> classe à temps complet (ATECH1-21)	Temps de travail
Médico-sociale	1	Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet à 20h45 hebdomadaire (ASOC1-2)	Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet à 32h20 hebdomadaire (ASOC1-2)	Temps de travail



**La séance est levée à 23 h 00**



Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles